

L'entente conclue récemment avec les États-Unis au sujet de l'industrie de l'automobile est une nouvelle réconfortante et j'espère que pour le bien de notre pays et de son propre pays, le Congrès approuvera bientôt cette proposition. Elle peut donner un fier coup de main à notre industrie nationale de l'automobile et elle devrait améliorer notre situation dans le domaine de l'exportation. Et qui plus est, cette mesure nous montrera peut-être ce qu'on pourrait faire dans d'autres secteurs de l'économie.

Nous espérons aussi une libéralisation des échanges si l'étape Kennedy du GATT réussit. L'essentiel, c'est d'établir un ensemble de mesures prioritaires pour l'expansion économique et d'être fermement déterminés à maintenir le rythme de notre croissance économique.

Quand j'ai pris la parole sur la motion proposant une adresse en réponse au discours du trône, lors de la dernière session, j'avais signalé qu'une mesure serait présentée à l'autre endroit prévoyant la retraite des membres du Sénat à l'âge de 75 ans. La mesure a été inscrite au *Feuilleton* pendant presque toute la dernière session, mais elle n'est pas venue sur le tapis. La semaine dernière, le projet a franchi l'étape de la résolution, et le projet de loi est maintenant public. S'il devient loi, tous les sénateurs nommés à l'avenir devront prendre leur retraite à 75 ans, ou plus tôt s'ils y sont obligés par la mauvaise santé, et toucheront une pension pour laquelle ils cotiseront. Elle sera fondée sur les mêmes arrangements qu'à la Chambre des communes.

En outre, le projet de loi prévoit la faculté d'option pour les sénateurs actuels nommés à vie, qui pourront prendre leur retraite s'ils le veulent, à certaines conditions. Ils peuvent le faire pour raison d'âge, une fois qu'ils ont atteint 75 ans. Ils peuvent également le faire pour raison de santé, qu'ils aient ou non 75 ans. Les sénateurs nommés à vie qui prennent leur retraite toucheront une annuité fondée sur les deux tiers de l'indemnité qu'on leur versait à la date de leur retraite. Leurs veuves auront droit à une annuité du tiers de celle qui est servie à un sénateur qui use de son droit de prendre sa retraite. L'annuité proposée pour le sénateur nommé à vie se fonde sur les arrangements actuellement applicables aux juges des cours supérieures des provinces. J'ai bon espoir que la mesure nous sera soumise en temps et lieu et que cette honorable Chambre l'approuvera.

Je dois ajouter qu'on se propose de faire en sorte que le sénateur retraité garde son rang dans l'ordre de préséance, et que malgré sa retraite il ait le droit de se faire appeler honorable à vie.

L'honorable M. Choquette: Cela ne figure pas dans le projet de loi actuel.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Non.

Le discours propose aussi la mobilisation des talents de nos jeunes gens pour aider à favoriser les buts sociaux et économiques souhaitables, tant chez nous qu'à l'étranger. Cela n'est pas nouveau, ni ici ni dans d'autres pays. L'explosion démographique dans nos écoles et collèges exige un nombre croissant d'instructeurs dans tous les domaines, chez nous. Il en va de même de l'accroissement de formation nécessaire pour atteindre nos objectifs économiques. La première étude du Conseil économique, dont je recommande la lecture à tous les honorables sénateurs, insiste beaucoup sur ce point.

En tant que moyenne puissance relativement prospère, il nous incombe, toutefois, d'aider les nombreux pays en voie de développement à atteindre un degré de stabilité sociale et économique. Nous fournissons actuellement diverses sortes d'aide matérielle, mais nos moyens ne sont pas illimités. On se demande aussi si des dons matériels conviennent le mieux aux pays bénéficiaires une fois que le minimum d'aide matérielle requise a été fourni.

Il reste un domaine, toutefois, où l'aide étrangère bien conçue a une valeur spéciale, c'est-à-dire quand on fournit au pays les moyens qui lui permettront ensuite de s'aider lui-même. Le domaine de l'éducation et de la formation est sans conteste le plus prometteur. En fournissant une bonne formation technique ainsi qu'une assise à cette formation, soit une instruction de base, on peut aider un pays en voie de développement à se mettre en route vers le progrès.

Onze pays d'Occident ont des programmes nationaux pour service volontaire à l'étranger. À l'heure actuelle, ils envoient dans plus de 80 pays quelque 10,000 travailleurs dans le domaine de l'aide technique. Le corps de la paix américain est peut-être le plus connu; il compte des milliers de gens. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark et la Hollande s'y emploient également. Les Anglais ont environ 1,000 travailleurs de ce genre.

Je me rappelle que lord Listowel—le dernier gouverneur général du Ghana avant l'accession de ce pays à l'indépendance, s'adressant au comité économique des parlementaires de l'OTAN, il y a quelques années, avait proposé que le personnel des affaires étrangères britanniques des services duquel on n'a plus besoin dans plusieurs des pays africains nouvellement indépendants, pourrait rendre de précieux services dans d'autres régions. Il parlait en particulier de l'Amérique du Sud. Son idée était bonne je crois.

La conception moderne du travail missionnaire étranger des Églises peut être classifiée ainsi, mais personne ne songerait à utiliser